PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt-et-un juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Onzain, dûment convoqué le 13 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale de Vauliard, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre OLAYA.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, BONNEVILLE, BILLAULT, CARREZ, COUCHAUX ; Mmes REUILLON, GUESDON, DESMIER, CRAMOYSAN, PICAULT, MORAISIN, POTIER, HUE

Absents représentés : M. PARCE (représenté par Gérard HERSANT)
MME DUQUESNOIS (représentée par Laurent COUCHAUX)
M WORNI (représenté par Catherine HUE)

Absents : M. HUBERT ; MMES SEGRET, BEFFARA

Mme Sylvie POTIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal.
Catherine HUE demande que soit modifiée la phrase suivante, tirée du compte-rendu de la séance du CMJ « bilan de l'action sécurité routière : 120 jeunes touchés – principalement grâce à l'action au collège. » par la phrase « bilan de l'action sécurité routière : 120 jeunes participants – principalement grâce à l'action au collège. »
Suite à cette observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. *Présentation des décisions*

Monsieur le Maire informe le conseil de la décision n°2016-06 concernant le versement d'un secours d'urgence de 600 € au bénéfice des foyers sinistrés des inondations de début juin par le Conseil Départemental.

Arrivées de Denis Billault et de Noëlle Picault à 19h40.

2. *Présentation des comptes rendus d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux*

a) *Compte-rendu de la séance syndicale du SMAEP*

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette séance. Les points abordés ont été les suivants :

- **Rapport d'activité 2015**

1/ Les chiffres clés 2015

- ✓ 5 307 abonnés pour 10 768 habitants desservis
- ✓ Volume mis en distribution : 738 230 m3 - volume vendu : 561 166 m3
- ✓ 286 km de canalisations de distribution
- ✓ 1 point de captage principal (la source) autorisé à 3840 m3/j + 1 point de captage de secours en Loire
- ✓ 1 installation de production (Monteaux) - 3 installations de surpression ou de reprise - 3 réservoirs de capacité 2 500 m3

- ✓ 100 % des analyses microbiologiques et 91.4 % des analyses physicochimiques réalisées par l'ARS sont conformes aux normes du Ministère de la Santé.

2/ Faits marquants de l'année 2015

- ✓ 2 236 ml de canalisations ont été renouvelées par le syndicat et 760 ml par le fermier Véolia. (Taux de renouvellement de 0.99 % sur les 5 dernières années, un des meilleurs du département)
- ✓ Réhabilitation du réservoir et de la bâche à Coulanges
- ✓ Mise en place de réducteurs de pression pour abaisser la pression sur le secteur de Veuves
- ✓ Augmentation importante des volumes mis en distribution en particulier au mois de juillet
- ✓ Campagne importante de renouvellement des compteurs : 890 compteurs soit 16% du parc ont été remplacés

3/ Le rendement : volume produit / consommé

- ✓ Le rendement du réseau de distribution reste bien supérieur à la valeur minimale de 66% fixée par la réglementation : 80 % en 2015

4/ Augmentation du taux d'impayés sur les factures d'eau

- ✓ Il est de 0.32 % au 31/12/2015 mais évolution de + 177% des impayés à 3 mois.
- ✓ Monsieur le Président précise que pour compenser la perte de recettes, aucune contribution n'est réclamée aux communes membres et que la part du syndicat sur le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 7 ans.
- ✓ L'ensemble de ces données confirme la bonne santé organisationnelle et technique du syndicat.

- **Commune nouvelle :**

Dans le cadre de la création des communes nouvelles, Monsieur le Président informe les membres présents qu'une modification des statuts du SMAEP n'est pas nécessaire et que jusqu'en 2020 chaque commune reste représentée par 2 délégués titulaires & 2 suppléants.

b) Compte-rendu de la commission Agglopolys « Développement économique »

Monsieur le maire présente le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

I - DELIBERATIONS

1) - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) - Réalisations 2015 – Prévisions 2016 pour le parc des châteaux, le village d'entreprises de Bégon et le Bout des Hayes
2) Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour l'année 2016
3) Diverses Subvention pour le syndicat d'AOC Cheverny / Cour-Cheverny pour la fête des vendanges 2016, le syndicat d'AOC Touraine-Mesland pour ses actions de promotion 2016, « La maison des artisans d'art et métiers du Loir-et-Cher » pour l'année 2016, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) pour l'année 2016, Prospective PME pour l'année 2016, l'association Cosmetic Valley et les rendez-vous de l'histoire - Edition 2016
4)– Attribution d'une aide Fidel pour l'extension de la SARL M.P.I à Blois et le transfert de la SAS GAAT à La Chaussée-Saint-Victor

II - ACTUALITE - QUESTIONS DIVERSES

1) Ventes de terrain
2) Défi inter-entreprises

c) Compte-rendu de la commission Agglopolys « Déchets, Cadre de vie, Fourrières »

Daniel Bouquin présente le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

Démarche Eco-emballage :

- ✓ Densification du réseau de points tri aériens
- ✓ Etude de recherche de sites d'implantation
- ✓ Plan de communication

Ajustement des critères d'implantation des points tri enterrés :

- ✓ Points tri supplémentaires
- ✓ Prise en charge totale par Agglopolys lorsque le point tri est proche d'un secteur sauvegardé.
- ✓ Programmation 2016 : 3 points tri pour 5 demandes (dont Onzain).

3. Compte-rendu des séances du Conseil Municipal Jeunes

Sarah Guesdon présente le compte-rendu de la séance du 13 juin dernier.

- **Commission Animation-Sport-Culture : « Journal de la Jeunesse »**
  - ✓ Finalisation du journal par un jeune conseiller.
  - ✓ Besoin d'une salle informatique.
  - ✓ Bilan mitigé sur l'implication des jeunes conseillers.

Commission Environnement Écologie : « Opération 0 déchet »

- ✓ Une nouvelle opération « 0 Déchet » s'effectuera le Samedi 25 Juin 2016. Le point de rendez-vous sera à 9h00 devant la Mairie et se déroulera jusqu'aux alentours de 11h30.
- ✓ Cette opération s'effectuera dans le Jardin public (en face de Casino) ainsi que sur l'Avenue de la République ou beaucoup de déchets se sont déposés pendant les inondations.
- ✓ Des affiches seront déposées chez les commerçants de la ville afin d'en avertir la population.

Arrivée de Laurent Couchaux à 19h50.

4. *Présentation des comptes rendus des commissions municipales*

a) *Compte-rendu des commissions MAPA du 27 juin et 13 juillet*

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de ces commissions. Les points abordés ont été les suivants :

- ➢ Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD) avec 3 Prestations Supplémentaires Eventuelles
  - ✓ PSE1 : le déplacement de la croix
  - ✓ PSE2 : le pavage de la place en lieu du béton désactivé
  - ✓ PSE3 : le raccordement des gouttières au réseau d'eau pluviale
- ➢ Lot 2 : Espaces verts
- ➢ Lot 3 : Eclairage avec 1 Prestation Supplémentaire Eventuelle
  - ✓ PSE1 : la fourniture et la pose de spots au pied des arbres

La commission avait décidé d'écrire aux entreprises du lot 1 et du lot 2 pour des questions supplémentaires concernant notre projet, et de bien vouloir modifier ou confirmer leur estimation des travaux.
La commission MAPA propose de retenir les offres suivantes (montant HT) :

			PSE 1	PSE 2	PSE 3
Estimation		754 428 €	2 000 €		51 370 €
Lot 1 VRD	BSTP / DUBOIS	695 240 €	3 000	Non retenue	45 040 €

Estimation		28 596 €			
Lot 2 ESPACES VERTS	MONROSEAU	16 965,49 €			

			PSE 1		
Estimation		29 310 €	12 880 €		
Lot 3 ECLAIRAGE PUBLIC	INEO	19 593,20 €	7 089,40 €		

b) *Compte-rendu de la commission Enfance-Jeunesse*

Sarah Guesdon présente le compte-rendu de cette commission. Les points abordés ont été les suivants :

Bilan de la ludothèque :

- 33 familles adhérentes à ce jour, et 23 familles dont l'adhésion vient de se terminer
- 50 jeux en prêt en moyenne par mois
- Fonds de jeu de la ludothèque = 500 jeux pour le prêt + 19 jeux géants à la location.
- En moyenne 100 à 150€ de recette par mois depuis Janvier 2016.
- 600 participants au festival des jeux, 170 participants à la fête du jeu.

Bilan de l'année scolaire et des TAP :

L'année scolaire s'est globalement bien déroulée, quelques soucis rencontrés avec quelques CM2.

- Mr Archambault et Madame Candé partent en retraite. Mr Barré David remplace Mr Archambault sur le poste de directeur.
- Bilan positif des Tap : félicitations aux animateurs pour leur efficacité et leur abnégation. Temps d'activité très difficile à organiser, en raison du temps imparti.
- Retour sur le questionnaire de « satisfaction » distribué aux familles. Ce questionnaire portait sur l'ensemble des activités périscolaires :
  - 95% sont satisfaits de l'organisation / 84% sont satisfaits des activités proposées.
  - 72% sont satisfaits des horaires / 61% sont satisfaits de la durée des Tap
  - Concernant l'accueil de loisirs, 100% des répondants sont satisfaits des activités et de l'encadrement. Quelques points négatifs sont à noter : les salles d'activités bruyantes, l'absence de parking.
  - Présentation des activités des Tap pour la rentrée de Septembre : Activités Gymniques et art du cirque ; atelier Multisports ; ateliers bricolage et scientifique ; ludothèque ; étude surveillée ; étude dirigée (assurée tous les jours par Mr Barré et une nouvelle enseignante) ; atelier créatif ; activités artistiques

Présentation des vacances d'été de L'Alsh et du local Jeunes :

- Présentation du programme d'activité du local jeunes : plus d'activités de « consommation » (objectif d'attirer de nouveaux jeunes sur la structure) + un camp est organisé conjointement avec le centre de loisirs du 18 au 22 Juillet au Blanc.
- Concernant l'Alsh, la fréquentation sera très élevée cet été, les deux séjours organisés au Blanc et à Lussault sur Loire sont complets depuis le 10 Mai.
- Utilisation des salles de l'ancienne école Genevoix, pour y proposer des activités pour les 9-11 ans. Cela permettra de créer une passerelle entre les plus grands du centre et les jeunes du local.

Présentation des règlements intérieurs

DÉLIBÉRATIONS

2016-64 : Approbation des règlements intérieurs de l'ALSH et du pôle jeunesse

Sarah Guesdon explique que suite à la rédaction du projet éducatif de la commune, et des projets pédagogiques de l'accueil de loisirs et du pôle jeunesse, il est nécessaire de mettre à jour les règlements intérieurs de ces deux structures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le règlement intérieur de l'accueil de loisirs**
- **approuve le règlement intérieur du pôle jeunesse**

2016-65 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la nouvelle place du centre bourg

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la nouvelle place vont débuter courant septembre 2016. Suite aux commissions MAPA du 27 juin et du 12 juillet, il est nécessaire d'attribuer, aux entreprises retenues, les 3 lots composants le marché de travaux de la place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **attribue le lot n°1 du marché de travaux pour l'aménagement de la place du centre bourg à l'entreprise BSTP pour un montant total de 743 280 € (HT), comprenant une offre de base de 695 240, une prestation supplémentaire concernant le déplacement de la croix (PSE 1) pour un montant de 3 000 € (HT) et une prestation supplémentaire (PSE 3) concernant le raccordement des gouttières au réseau pluvial pour un montant de 45 040 € (HT). La PSE 2 n'ayant pas été retenue.**
- **attribue le lot n°2 du marché de travaux pour l'aménagement de la place du centre bourg à l'entreprise MONROSEAU pour un montant total de 16 965,49 € (HT).**
- **attribue le lot n°3 du marché de travaux pour l'aménagement de la place du centre bourg à l'entreprise INEO pour un montant total de 26 682,60 € (HT) comprenant une offre de base de 19 593,20 € (HT) et une prestation supplémentaire concernant l'installation de leds aux pieds des arbres (PSE 1) pour un montant de 7 089,40 € (HT).**

- **autorise Monsieur le Maire à notifier ce marché et à signer tous les documents nécessaires ce rapportant à cette opération.**

2016-66 : Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire informe qu'un agent de la commune est inscrit sur la liste d'aptitude du grade « agent de maîtrise », catégorie C.
Il est proposé au Conseil Municipal la création de ce poste permettant à cet agent d'évoluer dans sa carrière en termes de valorisation. Ce nouveau grade permet à la commune d'attribuer de nouvelles missions dans le cadre de la fiche de poste. Il n'y a pas d'incidence financière pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) et de l'inscrire dans le tableau des emplois de la commune.

2016-67 : Rapport d'activité 2015 d'Agglopolys

Monsieur le Maire explique que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la remise d'un rapport par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au maire de chaque commune retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la transmission au titre de l'année 2015 du rapport d'activités d'Agglopolys.

2016-68 : Acquisition de la parcelle C 52

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'installation de points tris pour le ramassage des déchets, la commune d'Onzain souhaite implanter un nouveau point tri dans le secteur de la Vauvardière et de la Raudière. Après discussion avec un administré, ce dernier accepte de vendre à la commune la parcelle C 52 situé entre la Vauvardière et la Raudière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **approuve l'acquisition de la parcelle C 52, d'une surface de 2 150 m² pour un montant de 0,33 €/m², soit un montant globale de 709,50 €.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

2016-69 : Demande de subvention pour l'acquisition d'un désherbeur thermique

Yves Lecuir rappelle que dans le cadre de notre plan de désherbage alternatif, nous avons prévu au budget l'acquisition d'un désherbeur thermique. Nous avons la possibilité de demander une subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'acquisition de ce matériel.

Laurent Couchaux demande l'utilité d'un tel appareil car la qualité de l'entretien des trottoirs de la ville n'est pas satisfaisant. Gérard Hersant répond que nous avons actuellement un appareil qui n'est pas adapté à nos besoins et qui est pénible à utiliser. Ce nouveau matériel est véritablement un plus pour notre action sur le désherbage des trottoirs et des allées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :
- **approuve l'acquisition d'un désherbeur thermique pour un montant de 1 890 € (HT)**
- **approuve une demande de subvention à l'agence de l'eau pour l'acquisition de ce matériel**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

2016-70 : Subvention pour les jeunes apprentis du CFA-BTP 41

Yves Lecuir rappelle que tous les ans, la commune d'Onzain octroie une subvention de 45 € par jeunes apprentis inscrits dans une formation d'apprentissage. Le CFA-BTP de Loir-et-Cher nous a envoyé la liste des apprentis inscrits dans leur établissement. Cette année 8 jeunes apprentis sont concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 45 € par jeunes apprentis pour le CFA-BTP 41.

2016-71 : Adoption du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence PLU

Yves Lecuir explique que le Code Général des Impôts prévoit que l'attribution de compensation (AC) versée aux communes membres est recalculée lors de chaque transfert de charges.
Le transfert d'une nouvelle compétence à l'EPCI induit un transfert de charges.
Il revient à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), dans laquelle chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant, de proposer une évaluation des charges à transférer.
S'agissant du transfert de charges relatif au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », les travaux de la CLETC ont été guidés par les engagements énoncés dans le courrier daté du 11 septembre 2015 adressé par Monsieur le Président d'Agglopolys aux Maires des 48 communes, à savoir :

1. Agglopolys prendra en charge le coût de la conception du PLUI, pour laquelle il ne sera donc rien demandé aux communes ;
2. Les coûts de fonctionnement en personnel seront intégrés dans l'attribution de compensation.

La CLETC a distingué trois situations ;

1. Les communes qui ont déjà, par le passé, supporté un effort financier pour se doter d'un PLU « grenellisé » ne se verront pas appliquer de transfert de charges.
2. Les communes dont les procédures d'élaboration/révision sont en cours seront sollicitées financièrement au travers d'un transfert de charges à hauteur du coût résiduel de ces procédures au moment du transfert de la compétence. Ce montant restant dû est converti en baisse d'AC à raison d'un dixième par an pendant 10 ans.
3. Les communes dont le POS aurait été frappé de caducité et celles qui auraient été contraintes de « grenelliser » leur PLU seront également sollicitées financièrement à hauteur maximum du coût estimé d'une procédure qu'elles auraient eu à supporter en l'absence de transfert de la compétence à Agglopolys.

Pour mémoire, l'article 135 de la Loi ALUR du 24 mars 2014, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, prévoit une caducité automatique des POS au 1er janvier 2016 si aucune révision n'a été engagée au préalable. Cette même loi prévoit l'obligation de « grenelliser » les PLU approuvés sous régime de la loi SRU au plus tard au 1er janvier 2017.

Par souci d'équité ce coût a été estimé forfaitairement à 12 € par habitant en référence aux procédures récentes de Blois, Vineuil, et Chailles-les Montils. Ce coût couvre uniquement les frais d'études et frais annexes (publicité, reprographie, commissaire enquêteur) et ne comprend pas la valorisation du temps passé par le personnel municipal pour conduire ces procédures.
Par souci de solidarité intercommunale, une formule de dégressivité a été introduite pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.
Le coût de procédure ainsi calculé est converti en baisse d'AC à raison d'un dixième par an pendant 10 ans.
Les diminutions d'AC, pendant 10 ans, répercutées aux communes concernées, sont sans commune mesure, pour la plupart d'entre elles, avec les sommes qu'elles auraient du dépenser en 2016 et 2017 pour mettre en conformité leur document d'urbanisme. C'est l'une des raisons qui avait motivé l'anticipation de la prise de compétence PLUi par Agglopolys.

La diminution d'attribution de compensation versée aux communes dans les cas 2 et 3 viendra compenser pour partie le coût du service communautaire en charge des documents d'urbanisme (révision/modification des documents communaux transférés et futur PLUI).
Les frais de fonctionnement annuel de ce service sont estimés à 247 K€ dont 157 K€ correspondant aux trois référents PLUI recrutés spécialement sous contrat le temps de l'élaboration du document intercommunal.

La diminution annuelle totale des AC s'élève à 52 504,28 € soit 21,3 % du coût du service communautaire.

Selon cette logique de répartition des coûts entre communes et EPCI, le bilan prévisionnel sur dix ans de l'exercice de la compétence « documents d'urbanisme » peut s'établir ainsi :

Dépenses		Recettes	
Coût du service communautaire*	1 680 274,50	FCTVA sur procédures en cours	17 623,96
Coût des procédures en cours	107 436,98		
AC	- 525 042,82		
	1 262 668,66		**17 623,96**

** Référents CDD sur 5 ans uniquement*

Dépenses		Recettes	
Elaboration du PLUI HD	800 000,00	FCTVA sur PLUI HD	141 074,40
Frais élaboration PLUI HD	60 000,00	DGD	150 000,00
	860 000,00		**291 074,40**

2 122 668,66	**308 698,36**

Fortement empreinte des engagements pris par l'exécutif communautaire devant les Maires, cette méthode d'évaluation des transferts de charges déroge aux règles de droit commun et nécessite l'accord de chacune des communes concernées.
En effet, selon les termes du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

Monsieur le Maire précise que la commune aurait dû de toute façon entamée une procédure de « grenalisation » du PLU communal en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le mode d'évaluation des transferts de charges relatives à l'exercice de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » proposé par commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 20 juin 2016 et tel que présenté dans le rapport ci-annexé.

2016-72 : Adoption du rapport de la CLECT relatif au transfert de la médiathèque et du centre rural

Yves Lecuir explique que le code Général des Impôts prévoit que l'attribution de compensation (AC) versée aux communes membres est recalculée lors de chaque transfert de charges. Il revient à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) dans laquelle chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant de proposer une évaluation des charges à transférer.
Par délibérations concordantes, les conseils municipaux des communes membres du syndicat intercommunal du Pays Onzainois (SIPO) ont approuvé la dissolution du syndicat à compter du 31 décembre 2015 en précisant que l'actif et le passif, constatés au moment de la dissolution seront intégralement transférés à Agglopolys le jour de la dissolution du syndicat.
Par arrêté du 31 juillet 2015, Monsieur le Préfet de Loir et Cher a prononcé la fin de l'exercice des compétences du syndicat à compter du 31 décembre 2015.

Les membres de la CLETC ont donc travaillé à l'évaluation des charges transférées à Agglopolys au titre du

patrimoine construit par le syndicat dans le cadre de ses compétences optionnelles « aménagement d'une bibliothèque » et « construction et gestion d'un centre social rural ». Ils ont proposé de retenir la méthode d'évaluation de droit commun énoncée au IV de l'article 1609 nonies C du CGI (coûts réels constatés dans les trois derniers comptes administratifs).

Selon les dispositions de ce même article, il appartiendra aux conseils municipaux de valider cette évaluation par délibérations concordantes de la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

Franck Dugault demande ce que devient le bâtiment accueillant la médiathèque. Yves Lecuir répond qu'il a été transféré, avec l'ensemble des actifs et des passifs du SIPO, à Agglopolys.
Pour Laurent Couchaux, la destination future du bâtiment n'est pas totalement assurée. Aujourd'hui une médiathèque, demain, cela pourrait éventuellement changer. Monsieur le Maire répond que c'est une volonté d'Agglopolys de maintenir une médiathèque à Onzain et que cela ne devrait pas évoluer. Il rappelle aussi qu'Agglopolys, c'est aussi Onzain.
Denis Billault s'interroge aussi sur le montant de la CLECT aujourd'hui et ne voudrait pas que ce montant évolue les prochaines années. Yves Lecuir explique que le montant de baisse de l'attribution de compensation sera figé.

Le Conseil Municipal, à la majorité (avec une voix contre et une abstention*), approuve le mode d'évaluation des transferts de charges relatif au transfert du patrimoine du SIPO proposé par commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 20 juin 2016 et tel que présenté dans le rapport ci-annexé.
*** 1 contre : Laurent Couchaux ; 1 abstention : Denis Billaut**

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- **Travaux.** Pierre Bonneville demande que la commune fasse très attention aux délais des futurs travaux de la place et que nous soyons vigilent dans les retards des entreprises. Sylvie Potier complète en précisant que les travaux de la rue du Pont d'Ouchet posent des problèmes pour l'activité commerciale.
- **Ramassage des containers.** Franck Dugault demande si nous avons connaissance de la cadence de ramassage des containers du tri sélectif. Daniel Bouquin informe que, depuis le changement d'entreprise de ramassage, certaines difficultés sont apparues. Agglopolys nous demande de faire remonter tous les problèmes que nous rencontrons pour éventuellement mettre des pénalités à l'entreprise.
- **Démolition du bâtiment Rue de Touraine.** Noëlle Picault demande des nouvelles quant à la démolition du bâtiment rue de Touraine. Monsieur le Maire répond que la partie désamiantage entraine un retard au démarrage des travaux.

Prochains rendez-vous :

- Marché de nuit - moules-frites : samedi 23 juillet à partir de 19h sur la place
- Folklore : 27 juillet à 21h à la salle des fêtes

Monsieur le Maire clôture la séance sur les prochaines dates de Conseil Municipal en 2016 : jeudi 22 septembre, jeudi 20 octobre, jeudi 17 novembre et jeudi 15 décembre.

La séance est levée à 20h40.

Sylvie Potier
Secrétaire de séance

Pierre Olaya
Maire d'Onzain